

Zeitschrift:	Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber:	Revue de Théologie et de Philosophie
Band:	36 (1986)
Heft:	4
Artikel:	Aperçus sur l'enseignement de l'ancien testament à l'académie et à l'université de Genève
Autor:	Martin-Achard, Robert
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-381319

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

APERÇUS SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'ANCIEN TESTAMENT À L'ACADEMIE ET À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE¹

ROBERT MARTIN-ACHARD

Aucun enseignement universitaire n'est une *creatio ex nihilo*, il suppose un contexte, il s'inscrit dans une histoire. C'est pourquoi il n'est pas inutile de connaître les avatars d'une discipline au cours des siècles, la variété des problèmes qu'elle a eu à affronter, les manières dont elle les a résolus, ses progrès et ses reculs, bref son développement.

En attendant une enquête approfondie et rigoureuse sur l'enseignement de l'Ancien Testament depuis la fondation de l'Académie jusqu'à nos jours, qui ne manquerait pas d'intérêt, ces «Aperçus» visent à fixer quelques points de repère et à susciter ainsi une recherche qui s'impose. L'ouvrage de base pour tout ce qui a trait au passé de l'Université de Genève est et reste l'œuvre immense de Ch. Borgeaud qu'on complétera en recourant à divers travaux et sources particulières².

* * *

La tradition réformée, dont l'Académie de Genève est issue, a d'une manière générale, accordé une grande attention à l'Ancien Testament. Elle a reconnu le caractère canonique du «Vieux Testament», comme on disait alors, et lui a fait une place considérable dans l'expression de sa foi et dans les manifestations de sa piété. En droit et en fait le lien entre l'Ancien Testament et l'Eglise paraît une évidence pour ceux qui se rattachent, de quelque manière, à la pensée et à l'œuvre de Calvin.

Chez le Réformateur, l'*humaniste* et le *théologien* se rejoignent pour attester l'autorité de l'Ecriture Sainte reçue d'Israël en matière de doctrine et de foi. Calvin, l'*humaniste*, sait l'hébreu, malgré l'opinion critique de Richard

¹ Reproduction partielle d'un exposé fait le 26 novembre 1984 à l'Auditoire de Calvin et qui avait pour titre «Permanence de l'Ancien Testament».

² CH. BORGEAUD, *Histoire de l'Université de Genève*, tome 1: *L'Académie de Calvin*, Genève, 1900; tome 2: *L'Académie de Calvin dans l'Université de Napoléon. 1798-1814*, Genève, 1909; tome 3: *L'Académie et l'Université au XIX^e siècle. 1814-1900*, Genève, 1934; Annexes (du tome 3), Genève, 1934.

Simon; il l'a probablement appris à Paris, auprès de Vatable, vers 1531, et perfectionné lors de ses séjours à Bâle, où enseignait Sébastien Munster (1534-1536), et à Strasbourg, avec M. Bucer et W. Capiton (1538-1541)³. Il participe pleinement au mouvement de l'époque qui préconise un «retour aux sources», et il réclame avec d'autres lettrés un contact direct avec les auteurs et leurs textes, et donc une connaissance précise des langues originales qu'ils ont utilisées. Il se retrouve ainsi en accord avec le cardinal Cajétan, dont les ouvrages semblent avoir été particulièrement prisés à l'Académie de Genève, dans son souci de respecter le sens premier d'un passage de l'Ecriture et de le situer dans son contexte historique, tout en tenant compte de sa présence dans le *corpus biblicum* et, également, des commentaires savants des exégètes juifs⁴.

Il va donc de soi, pour Calvin, au moment de la création de l'Académie, que l'enseignement de l'hébreu soit assuré à Genève et qu'on cherche à cet effet un maître particulièrement compétent. Les «*Leges Academiae Genevensis*» ou «L'ordre du Collège de Genève» en 1559 prévoient trois lecteurs publics (à côté des enseignements de théologie), dont un lecteur d'hébreu qui donnera cinq heures de grammaire hébraïque et trois heures d'explications de textes, par semaine. «Que le lecteur hébreu expose le matin, incontinent après le sermon, quelque livre du Vieil Testament, avec les commentaires des Hébreux. Après dîner, qu'il lise la grammaire hébraïque, en hiver depuis midi jusqu'à une heure, en été depuis une heure jusques à deux⁵.»

Après diverses démarches infructueuses, on nomma à l'Académie un Normand, ancien élève de Vatable à Paris, et de Trémellius à Cambridge, dont il était devenu le gendre et qui avait été sollicité lui-même de venir à Genève: Raoul (Antoine) LE CHEVALIER (appelé aussi Antoine Chevalier ou Cevalarius)⁶. Né en 1507, Le Chevalier étudia à Paris, trouva refuge en Angleterre auprès de Cranmer et enseigna le français à la future reine Elisabeth. Il

³ A. J. BAUMGARTNER, *Calvin hébraïsant et interprète de l'Ancien Testament*, Paris, 1889, p. 5-26; H. VUILLEUMIER, *RThPh* 22 (1889), p. 211-216; W. VISCHER, «Calvin, exégète de l'Ancien Testament», *ETR* 40 (1965), p. 213-231 (219ss.).

⁴ A. GANOCZY, *La bibliothèque de l'Académie de Calvin. Le catalogue de 1572 et ses enseignements*, Genève, 1969, p. 95-97; A.F. VON GUNTEN, «La contribution des «Hébreux» à l'œuvre exégétique de Cajétan», dans *Histoire de l'exégèse au XVI^e siècle. Textes du Colloque international tenu à Genève en 1976 (Etudes de philol. et d'histoire*, 34), Genève, 1978, p. 46-83. On relèvera cet intérêt pour les contributions issues du judaïsme qu'on rencontre également à l'Académie de Genève.

⁵ CH. BORGEAUD, *op. cit.*, tome 1, p. 42ss. On notera que dans le Livre du Recteur, la signature du professeur d'hébreu vient immédiatement après celle de Théodore de Bèze.

⁶ Sur A. Le Chevalier (avec un ou deux l), cf. les notices historiques in *La France Protestante*, 2^e éd., 4, Paris, 1884, col. 308-311; 5, 1886, col. 1152s; *Dictionary of National Biography*, 4, Londres, 1887, p. 214s, et surtout, avec CH. BORGEAUD, *op. cit.* tome 1, p. 64ss, H. VUILLEUMIER, *Les Hébraïsants Vaudois du XVI^e siècle*, Lausanne, 1892, p. 19-23.

retourna en France lors de la réaction avec Marie Tudor, vint s'établir à Lausanne d'où il fut appelé à Genève. On a dit de lui: «C'était un homme extrêmement instruit... en hébreu, il enseignait avec une telle méthode qu'on pouvait apprendre plus, de lui, en dix mois, que, de beaucoup d'autres, en dix ans⁷.» Antoine Le Chevalier fut lecteur d'hébreu à l'Académie de 1559 à 1566, il quitta alors Genève pour s'occuper de la paroisse huguenote de Caen, il revint ensuite à Cambridge et finit sa vie comme réfugié à Guernesey (1572).

C'est à lui que l'Académie récemment créée doit sa première publication, une grammaire hébraïque, *Rudimenta Hebraicae Linguae*, préparée à Lausanne et achevée en juillet 1559; elle parut en 1560 et s'imposa rapidement par sa clarté, sa simplicité, le choix judicieux de ses exemples, et fut souvent rééditée⁸. Le volume s'ouvrait par une inscription en hébreu, *Pètah Ohèl Mo'èd*, (c'est-à-dire «Porte de la tente d'assignation»; «Entrée de la Tente de la Rencontre», selon la *TOB*), beau titre pour un ouvrage destiné à initier les étudiants à la Langue Sainte et du même coup aux richesses de l'Ancien Testament! Le Chevalier laissa d'autres travaux, dont certains furent utilisés par ses successeurs, il travailla notamment à une Bible tétraglotte et traduisit en latin des *targums* qui seront publiés en 1657 dans la Polyglotte de Walton à Londres.

* * *

Calvin, le théologien, a une vision claire de la place et du rôle de l'Ancien Testament dans la Révélation biblique; il expose son opinion dans l'*Institution Chrétienne*, au Livre II, aux chapitres 10 et 11. Il montre d'abord la «similitude» du Vieil et du Nouveau Testament, et ensuite leurs différences; sur ce dernier point, il rejoint la tradition de l'Eglise, mais il insiste, sans doute plus que d'autres théologiens, sur l'*unité* des deux Testaments. Selon lui en effet, «l'alliance faite avec les Pères *en sa substance et vérité* est si semblable avec la nôtre qu'on la peut dire *une même avec icelle*. Seulement elle diffère *en l'ordre d'être dispensée*.» En somme il n'existe qu'*une* alliance, faite d'une *même* vérité, à savoir que «Dieu a adopté les hommes pour qu'ils vivent en communion avec lui», écrit W. Vischer qui poursuit: «Calvin définit cette vie en trois points. 'Premièrement que le Seigneur n'a pas proposé aux Juifs une félicité et une opulence terrienne(s)... mais qu'il les a adoptés en espérance

⁷ CH. BORGEAUD, *ibid.*, p. 64, citant un auteur anglais.

⁸ H. VUILLEUMIER, *op. cit.*, p. 20ss, regrette cependant que Le Chevalier ait tenu à assurer que les points-voyelles du texte hébreu avaient été fixés avant le Christ et confirmés par l'autorité de ce dernier.

d'immortalité... Secondement, que l'alliance par laquelle ils ont été conjoints avec Dieu n'a pas été fondée sur leurs mérites mais sur la seule miséricorde d'icelui. Tiercement, qu'ils ont eu et connu Christ pour Médiateur, par lequel ils étaient fait participants de ses promesses^{9.}» Si le Réformateur, avec la théologie chrétienne traditionnelle, convient que l'Ancien Testament, tout entier œuvre de l'Esprit Saint, conduit au Christ, il combat l'allégorie et se montre réservé à l'égard d'une lecture directement et exclusivement christologique du texte vétérotestamentaire, qui lui ferait violence. Comme le note R. Stauffer, «soucieux de rendre justice à tous les aspects du texte sacré... Calvin ne cherche pas à découvrir immédiatement le Christ dans la péricope qu'il commente. Il ne le fait intervenir qu'au second degré, si l'on peut dire, lorsque, son travail d'exégète achevé, il s'efforce en qualité de systématicien, d'accorder les résultats de son exégèse avec sa dogmatique christocentrique^{10.}»

Cette lecture respectueuse de la spécificité du Vieux Testament, donc du texte hébreu et de son contexte historique, lui permet de trouver dans l'Ecriture d'Israël un ensemble d'*illustrations* de la vérité biblique et des comportements éthiques qu'elle suscite. Les termes de «*exemplum, documentum, speculum, typus, imago et effigies*», comme on l'a remarqué, abondent dans les écrits de Calvin; on peut en déduire que pour le Réformateur l'Ancien Testament est un réservoir d'exemples réunis à l'intention de l'Eglise, il présente au fidèle comme à la communauté de multiples «modèles», à travers lesquels Dieu exhorte, reprend, encourage son peuple et lui révèle l'image de son Christ, ou encore quelque aspect de lui-même. Il nous faut, écrit Calvin, d'une manière significative, «pratiquer les histoires de l'écriture sainte... à *nostre usage*, et non seulement celles là, mais quant à nous aurons à parler des histoires profanes... *que nous en facions nostre profit: car Dieu a fait le tout à nostre instruction*^{11.}» Dieu a fait le tout, *y compris l'Ancien Testament, à notre instruction*; cette conviction conduit la lecture que Calvin fait de l'Ancien Testament, elle n'a cessé d'inspirer l'herméneutique de ses disciples^{12.}

* * *

⁹ W. VISCHER, *op. cit.*, p. 215; cf. aussi E. GRIN, «L'Unité des deux Testaments selon Calvin», *ThZ* 17 (1961), p. 175-186.

¹⁰ R. STAUFFER, *Dieu, la création et la Providence dans la prédication de Calvin* (*Basler und Berner Studien zur historischen und systematischen Theologie*, 33), Bern-Frankfurt am Main-Las Vegas, 1978, p. 62ss.

¹¹ H. H. WOLF, *Die Einheit des Bundes. Das Verhältnis von Altem und Neuem Testament bei Calvin* (*Beiträge zur Geschichte und Lehre der Reformierten Kirche*, 10), Neukirchen (Kreis Mœrs), 1958, en particulier les p. 143ss (p. 149, note 125).

¹² H.-P. STÄHЛИ, «Das Alte Testament in den Briefen Calvins», *Wort und Dienst*, Neue Folge 15 (1979), p. 115-131, donne de nombreux et intéressants exemples de la manière dont Calvin recourt à l'Ancien Testament et se sert de figures comme celles d'Abraham, des rois Ezéchias et Josias, de Daniel dans son activité épistolaire auprès des princes et des fidèles éprouvés et persécutés.

En 1584 la chaire d'hébreu de l'Académie est occupée par Bonaventure BERTRAM (plus connu sous le nom de Corneille Bertram ou Bertramus), originaire du Poitou, qui enseigna à Genève de 1567 à 1586 et s'acquit une grande réputation; il est qualifié d'homme «merveilleusement exercé en la langue hébraïque» dans une lettre de janvier 1588 et la Compagnie des Pasteurs, dans sa séance du 26 mai 1587, a, elle aussi, reconnu «les graces excellentes (de M. Corneille) pour le regard de la profession hébraïque.» Digne successeur de Le Chevalier, il le surpassa par l'ampleur de ses travaux¹³.

Né en 1531, Bertram apprit l'hébreu à Paris avec A. Caninius et J. Mercier (1553-1556), puis il fit du droit à Toulouse durant six années au cours desquelles il passa à la Réforme. En 1562 il est nommé pasteur à Chancy et cinq ans plus tard il est appelé à l'Académie comme professeur de langues orientales; par mariage il était devenu le neveu de Théodore de Bèze.

Son activité scientifique fut impressionnante: rien qu'entre 1573 et 1575 il publia quatre ouvrages: une grammaire comparée de l'hébreu et de l'araméen, *Comparatio grammaticae Hebraicae et Aramicae atque adeo dialectorum Aramicorum inter se*, 1574. Dans la préface de cet ouvrage dédié au fils de l'électeur palatin de Bavière, ancien élève de l'Académie, Bertram vante la science du savant juif Kimchi et reconnaît avoir suivi, pour l'hébreu, A. Le Chevalier, pour l'araméen, ses anciens maîtres A. Caninius et J. Mercier, et pour le syriaque, principalement D. Tremellius, tous autorité en la matière. L'année précédente, il avait largement contribué à l'édition posthume du *Commentarius in Jobum* de Jean Mercier, et en 1575 (1577?) il donne une version nouvelle et développée du *Thesaurus linguae Sanctae, sive, Lexicon Hebraicum, ...* du dominicain Pagninus¹⁴.

Mais son œuvre la plus remarquable est parue en 1574 sous le titre *De politia judaica, tam civili quam ecclesiastica, jam inde a suis primordiis, hoc est, ab urbe condito, repetita*, à Genève, et rééditée en 1580, puis sous le nom de *De Republica Ebraeorum*, avec un commentaire de Constantin Lempereur, en 1641, 1660, 1698... Ces divers travaux témoignent de l'intérêt de Bertram et de ses compétences pour la lexicographie, la grammaire, l'histoire, l'exégèse...

Malheureusement la situation politique et économique de Genève, victime du blocus que lui imposait le duc de Savoie, devint intolérable: les fonds manquèrent; les étudiants diminuèrent; on se résolut à suspendre certains enseignements comme celui de l'hébreu et malgré un plaidoyer vigoureux de Théodore de Bèze, en octobre 1586, Corneille Bertram fut congédié; il prit congé le 13 mars 1587 de la Seigneurie après près de vingt ans d'activités à l'Académie: on fit des vœux pour son voyage, on lui alloua cinquante florins

¹³ H. VUILLEUMIER, *op. cit.* p. 24, citant une lettre adressée à LL EE de Berne. Pour Bertram, cf. avec H. VUILLEUMIER, *op. cit.*, p. 24-29 et Ch. BORGEAUD, *op. cit.*, tome 1, p. 102ss et 195ss (p. 198, citant une délibération du Conseil), une notice dans *La France Protestante*, 2^e éd. 2, 1881, col. 450-455 et 1202.

¹⁴ Sur ces ouvrages, cf. H. VUILLEUMIER, *op. cit.*, p. 25ss.

en signe de reconnaissance, on exprima le souhait qu'il revînt un jour à Genève, quand Dieu donnerait «paix solide et bonne récolte». Bertram ne reprit pas son enseignement dans la cité de Calvin; après un bref séjour dans la région de Heidelberg, il fut appelé à Lausanne en 1588 où il donna des cours jusqu'à sa mort survenue sept ans plus tard¹⁵.

Son *De politia judaica* — «de tous ses écrits celui qui lui a mérité le plus d'honneur», écrit H. Vuilleumier — se présente comme «une étude historique — la première du genre — sur le gouvernement des Hébreux, depuis le temps des patriarches jusqu'après le retour de l'exil.» (H. Vuilleumier)¹⁶. Bertram, servi par sa culture juridique, y retrace en effet le développement du droit tant civil qu'ecclésiastique, l'un et l'autre soigneusement distingués, mais tous deux instaurés par Dieu. Ce traité de «la république des Hébreux» comme on l'appellera par la suite, qui décrit l'évolution des institutions vétérotestamentaires, répond à une préoccupation concrète, puisqu'il permet à Théodore de Bèze, qui l'a demandé à son collègue, de faire face à des adversaires qui contestaient la discipline ecclésiastique, il lui fournit en effet un «argument scripturaire» décisif en établissant le fondement divin de certaines pratiques comme l'excommunication... Le fait de recourir au témoignage du Vieux Testament pour trouver une solution à une difficulté éthique ou ecclésiastique est caractéristique de la tradition réformée.

L'étude de Bertram s'imposa bien au-delà des limites de la Cité, par son érudition et par sa cohérence, comme en témoignent les jugements de la postérité. D'autres travaux du professeur de l'Académie méritent d'être signalés, ainsi ses *Lucubrationes Franktallenses*, publiées à Spire en 1588, qui sont des exercices exégétiques, et surtout sa participation à la *Polyglotte de Heidelberg*, dont deux volumes consacrés à l'Ancien Testament ont paru en 1586. On relèvera également le rôle éminent joué par Bertram lors de la révision de la Bible française, par les pasteurs et docteurs de l'Eglise de Genève, éditée en 1588, et connue dès lors sous le nom de *Bible de Genève*. Bertram dit avoir travaillé pendant dix-sept ans à cette entreprise, il fut sans doute le principal responsable de la traduction de l'Ancien Testament et ce serait à lui qu'on devrait l'emploi généralisé du vocable «l'Eternel» pour traduire le Tétragramme sacré (*YHWH*) employé par les savants juifs. L'influence de cette Bible de Genève fut immense, elle accompagna notamment les Eglises réformées de France durant leur douloureuse histoire¹⁷.

¹⁵ Sur la crise de 1586-87, cf. CH. BORGEAUD, *op.cit.* tome 1, p. 189ss; 195ss.

¹⁶ H. VUILLEUMIER, in *La France Protestante*, *op. cit.*, col. 453, et *Les Hébraïsants*, *op. cit.*, p. 25.

¹⁷ Selon H. VUILLEUMIER, *op. cit.*, p. 28, l'emploi *systématique* de «l'Eternel» pour rendre *YHWH* aurait conduit Jean Astruc «à choisir une réimpression de cette Bible de Genève (celle de 1610), de préférence à toute autre version de l'Ancien Testament, pour faire sur elle ses fameux essais de décomposition du texte de la Genèse d'après l'emploi des noms de Dieu *Iahwèh* et *Elohim*.»

L'enseignement de l'hébreu et du Vieil Testament avait ainsi brillamment débuté à l'Académie. La suite fut moins glorieuse : l'habitude se prit de nommer à la chaire des «langues orientales», comme on la désigna désormais, quelques jeunes patriciens promis à une carrière théologique brillante, ainsi Jean Diodati, qui occupa la chaire devenue vacante à l'âge de vingt ans, en 1597, et qui, bien qu'il traduisit la Bible en italien, fut surtout un représentant de la pensée réformée, il fut délégué de l'Eglise de Genève au synode de Dordrecht (1618-1619), tout comme Théodore Tronchin, qui n'avait que vingt-quatre ans au moment où il fut appelé à remplacer J. Diodati, parce qu'il avait «donné occasion d'en beaucoup espérer pour l'advenir.» (Reg. Comp. 25 avril 1606). L'époque n'était guère favorable au développement des études vétérotestamentaires : l'orthodoxie réformée triomphait ; l'hébreu «placé sous surveillance», par la doctrine de l'inspiration des points-voyelles, était mal enseigné, les étudiants s'en plaignaient et, pour des raisons d'économie, la Seigneurie consentait volontiers à joindre la chaire d'études orientales à quelque autre discipline jugée plus importante. P.-E. Geisendorf exprime bien la situation qui fut alors faite à l'enseignement inauguré par Le Chevalier quand il écrit : «Quant à la chaire d'hébreu, philologique de nature, mais théologique par destination, Dordrecht et le *Consensus* devaient évidemment, en insistant sur le second point, réduire l'autonomie du premier¹⁸.»

* * *

En 1684 Michel TURRETTINI assume l'enseignement des langues orientales à l'Académie. P.-E. Geisendorf est sans doute trop sévère à son égard quand il écrit que, succédant à un fort mauvais pédagogue, «il occupa (la chaire) sans éclat — ni éclats — pendant quarante-deux ans»; Ch. Borgeaud lui rend davantage justice en déclarant qu'il «était professeur de carrière» et «enseigna avec distinction», rappelant que le Conseil prit un arrêté en sa faveur, lui conservant ses gages, «en considération de son grand âge et de ce qu'il a servi pendant cinquante ans l'Académie avec beaucoup d'honneur et de succès¹⁹.»

Il est vrai que Michel Turrettini, ou seigneur de Turret(t)in, n'est pas le plus célèbre des professeurs que cette importante famille, d'origine italienne (Lucques), donna à l'Académie et notamment à l'enseignement de la théologie. Il n'a pas en particulier le renom de François, le champion de l'orthodoxie réformée, et de son fils Jean-Alphonse, aux côtés desquels il professa durant de

¹⁸ P.-E. GEISENDORF, *L'Université de Genève 1559-1959, quatre siècles d'histoire*, Genève, 1959, p. 105; cf. aussi l'opinion de CH. BORGEAUD, *op. cit.* tome 1, p. 201 s.; 268, 337ss.; 364ss.; R. STAUFFENEGGER, *Eglise et Société. Genève au XVII^e siècle. Texte et Notes, Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie*, t. XLIX, Genève, 1938-84, *passim*.

¹⁹ P. E. GEISENDORF, *op. cit.*, p. 106; CH. BORGEAUD, *op. cit.* tome 1, p. 367.

nombreuses années. Neveu de Bénédict Turrettini, qui repréSENTA l'Eglise de Genève au synode des Eglises de France à Alais (Alès) (1620), convoqué pour ratifier les canons de Dordrecht, cousin de François, une des figures dominantes de la Genève du XVII^e siècle tant sur le plan théologique que diplomatique, et père de Samuel qui lui succéda dans sa chaire en 1718, Michel Turrettini fit ce qu'on pourrait appeler «une carrière genevoise»: né à Genève en 1646, il se prépara dès 1662 au Ministère, auquel il se destinait depuis l'âge de sept ou huit ans; il fut consacré en 1671, nommé pasteur de l'Eglise italienne en 1673; il enseigna à l'Académie de 1676 à 1718 et mourut en 1721, après avoir occupé également des charges importantes tant au niveau universitaire qu'à la Vénérable Compagnie.

Sa nomination à la chaire illustrée jadis par Bertram représente un progrès s'il faut en croire Pierre Bayle qui, dans une lettre de 1670, décrit ainsi la situation de l'enseignement de la théologie à Genève: «l'académie seroit fort déserte sans les estrangers... Tous ces trois Professeurs, (déclare Bayle après les avoir entendus) — il s'agit de M. Mestrezat, de M. Louis Tronchin, discutant un passage d'Esaïe (9, 5) pour réfuter l'exégèse des Sociniens, et de M. François Turretin, qui 'expliquoit les Types de l'ancienne loi & les appliquoit à Jesus-Christ, en quoi faisant il expliqua à fonds, les Urim & Tummim qui étoient sur le Rational du Souverain Sacrificateur...' sont fort savans; mais le mal est, qu'on ne dicte rien & qu'on ne s'attache qu'à des questions séparées, sans suivre de droit fil un cours de Théologie: Au reste les exercices ne sont guère réglés & les Proposants sont peu assidus. *Pour l'hébreu il s'apprend fort mal dans l'Académie, ce qui fait que tous ceux qui y étudient vont chez un Proposant qui l'enseigne admirablement bien*²⁰.» Ce proposant si compétent est sans doute Michel Turrettini, le futur professeur des langues orientales.

Sa nomination n'alla pas sans mal, comme l'atteste le Journal de M. Turrettini²¹. Les autorités hésitèrent longtemps sur la marche à suivre — la repourvue de la paroisse de Saconnex posant au même moment des problèmes complexes — et, de renvoi en renvoi, les examens des candidats fixés en octobre 1675 eurent lieu finalement au printemps 1676; «le but de tous ces retardements, estime M. Turrettini, tendait... à donner loisir à Mr. Butini de disputer avec succès la profession hébraïque.» Après diverses tergiversations, le premier concours, de caractère philologique, fixé au 31 mai, permit à M. Turrettini de marquer un point sur son rival, il découvrit une erreur dans le

²⁰ P. BAYLE, *Nouvelles Lettres* 1, p. 11ss. Le Recteur lui-même s'était plaint à la Compagnie «que la profession Ebraïque n'est pas exercée au profit des étudiants, à cause de la caducité de Mr. Delafontaine et aussi parce que, même quand il fait des leçons, on n'avance pas sous luy.» (CH. BORGEAUD, *op. cit.* tome 1, p. 367).

²¹ Dans le *Journal* de M. TURRETTINI, dont une copie m'a été obligamment remise par O. Fatio, le récit de sa nomination s'étend de la p. 17 à la p. 55: la p. 51 manque dans mon texte. Sur l'examen de philologie, p. 42ss; sur le nouvel examen, p. 47ss; sur l'élection de M. Turrettini, p. 52ss.

texte officiel de Buxtorf en Osée 12,2 («il se trouva une faute d'impression à laquelle Mr. Butini ne prit point garde, mais que je remarquai avec beaucoup de présence d'esprit.») Le second examen fut moins brillant, car, déclare M. Turrettini, «Mr. Butini avait beaucoup d'amis...». Après de longues discussions, on décida de réentendre les candidats qui durent expliquer un passage tiré au sort, Es 19,2s: «*En toutes les têtes il y aura pelure et toute barbe sera rasée.*» Bien que fiévreux et «le visage fort pâle», selon lui, Michel Turrettini parla longuement à la satisfaction de ses juges sur ce texte, et le 16 août 1676 la Compagnie procéda au vote qui lui fut favorable.

M. Turrettini a laissé peu d'ouvrages; on signale de lui une grammaire hébraïque abrégée, *Grammaticae Hebraïcae Epitomè*, dont le manuscrit se trouve à Genève (Ms. suppl. 839); ses multiples occupations l'ont sans doute empêché de publier. On trouvera cependant dans deux sermons qui ont été imprimés — il semble avoir été un prédicateur remarquable et remarqué²² — un écho de sa pensée, de son style et de sa théologie. On peut voir en lui un digne continuateur de Calvin, lecteur et commentateur de l'Ecriture.

Dans une prédication parue en 1712, avec comme titre *Le silence du fidèle affligé*, Turrettini commente le Psaume 39 (Ps 39,10) «*Je me suis tû et je n'ai pas ouvert la bouche, parce que c'est toi qui l'as fait.*» Ce sermon, prononcé primitivement à l'occasion de circonstances familiales douloureuses, invite le fidèle à se taire au sein de la souffrance pour recevoir de Dieu lui-même la punition, l'épreuve, l'avertissement, la consolation...

L'autre texte fait écho à la Révocation de l'Edit de Nantes et date du 24 juin 1686, il a pour thème *Les rebelles à l'interdit, ou les malheurs de ceux qui s'endurcissent à la voix des jugements de Dieu*, et se fonde sur une déclaration de Sophonie (3,6-8)²³. Turrettini évoque la grande détresse des protestants de France et adjure ses auditeurs de Genève de ne pas rester sourds aux appels que Dieu leur adresse par les événements qui ont précédé et suivi la Révocation. Ces pages ne manquent ni de vigueur, ni de passion; elles sont remar-

²² M. Turrettini fut convoqué par le Conseil à la suite d'une prédication sur Eph 3,12 qui déplut et fut surtout jugée inopportune («il auroit pû reserver à un autre temps le choix de ce texte... Le Conseil vouloit bien oublier», mais «que la memoire en demeurast à la postérité») (R. STAUFFENEGGER, *op. cit.*, p. 404), incident que M. Turrettini rapporte dans son *Journal* (p. 71ss): le prédicateur avait insisté sur la *liberté* du ministre, en rappelant que celui-ci était la bouche de Dieu et du peuple. «J'exagérai la liberté de parler des Ministres qui ne doivent être retenus par aucune considération mondaine, de crainte ou de complaisance (et de citer l'exemple de Natan reprenant David: «Eh quoi! David péchera-t-il et Natan ne dira-t-il mot?»), le premier Syndic, présent au prêche, s'estima offusqué et rapporta les paroles du prédicateur qui fut accusé devant le Conseil de bravade, voire de rébellion. L'affaire s'envenima, la Compagnie s'en mêla et prit la défense de l'un des siens... Finalement M. Turrettini qui avait été suspendu pour trois mois fut rétabli dans son ministère.

²³ Sermon publié à Genève en 1687. Les citations qui suivent sont tirées principalement des p. 66ss; 74s; 115.

quablement construites et leur éloquence nous touche aujourd’hui encore. Le prédicateur dépeint d’abord la misère de ses frères en France:

«(Le Seigneur) a rompu son alliance: Il a retiré toutes les marques de sa faveur: Il a permis que sa vérité ait été opprimée... On a vu tous les Pasteurs d’un grand Royaume exilés en même temps, & tous leur troupeaux par consequent reduits tout d’un coup à la cruelle famine de la parole de Dieu, & une infinité de personnes contraintes de tout abandonner, pour aller chercher dans des lieux éloignez, au travers de plusieurs dangers, la pature de vie qu’on venoit de leur ôter... Presque tous ceux qui composoient ces pauvres Eglises ont été, ou exposez au trenchant de l’espée, ou reduits à mourir de faim dans des cavernes & dans des bois, ou traitez dans une dure captivité. Femmes, Filles, Enfans, Jeunes gens, Vieillards, tout est captif, à la reserve de quelque petite poignée de gens qui pour se dérober à la fureur de l’ennemi, se sont retirez dans les fentes des rochers, dans des lieux inaccessibles, où ils gemissent continuellement... ne sachant comment ils pourront échaper...»

Se tournant vers ses paroissiens, après cette longue description, Turrettini s’écrie: «Mais quel fruit ont produit tous ces châtiments? Ah Seigneur! tu les as frapés, mais ils n’en n’ont point senti de douleur. Tu nous as frapés en la personne de nos frères & en la nôtre, mais nous n’en n’avons point recu instruction. Il sembloit bien d’abord qu’on s’estoit réveillé: Plusieurs paroisssoient même touchez. On a versé quelques larmes, & on a témoigné quelque humiliation. Quelques uns en ont pris occasion de venir plus souvent au prêche & aux prières. Mais a-t-on échangé pour tout cela de conduite? Chacun a il renoncé à son mauvais train & à ses infames commerces... *Iamais nôtre ville ne fut plus riche, & jamais elle ne fut plus corrompuë. Les biens dont Dieu nous a comblez, au lieu de nous amener à lui, nous en ont malheureusement detourné. L’aise l’abondance & la prospérité n’ont servi qu’à nous corrompre comme Sodome. Elles ont produit l’orgueil, l’insolence, l’attachement au monde, la gourmandise, la luxure & mille autres pechez... Iamais Dieu ne nous parla si haut par ses graces & par ses jugemens, & jamais nous ne fumes plus sourds à sa voix...»*

Turrettini interpelle alors successivement les magistrats, les pasteurs, les médecins, les marchands, les artisans, les pères et mères de famille... et, évoquant les multiples avertissements qui ont été adressés aux fidèles («Combien de fois cette chaire n’a-t-elle pas tonné, contre ces impies qui abusent du nom de Dieu...?»), il presse ses contemporains de revenir au Seigneur: «Pourquoy tardez vous à vous convertir au Seigneur? Tout vous y doit engager aujourd’hui, les graces de Dieu, ses jugemens dans le monde, ses châtiments sur vos frères, sa visitation sur vous, le repos de votre conscience, & l’interest de votre salut. Apprenez donc aujourd’hui à craindre Dieu; Recevez instruction; Et ayez désormais autant de zèle pour son service, que vous souhaitez d’écarter ses jugemens, & de vous conserver la jouissance de ses graces...»

Cet extraordinaire sermon s'inscrit dans la ligne de la tradition réformée, il fait même écho à la voix des prophètes d'Israël, prolongeant jusqu'au XVII^e siècle l'intervention d'un Sophonie ou d'un Amos²⁴.

* * *

En 1784 la chaire de Langues orientales est occupée par Jean-Louis DE ROCHES, qui descend d'une famille du Jura, réfugiée à Genève et bourgeoise de la Cité depuis 1555. Son père savait suffisamment l'hébreu pour participer à la révision de «la Bible de Genève». Né en 1745, De Roches fut nommé professeur en 1773, il enseigna jusqu'à sa mort, en 1815. On ne sait comment il vécut les événements importants qui se succédèrent durant cette période tant à Genève qu'en Europe: la fin de l'Ancien Régime, la Terreur et l'annexion de la cité de Calvin, la Restauration après quinze ans d'occupation française, suivie de l'entrée de Genève dans la Confédération... Il a peu publié, diverses activités, comme celle de «principal du Collège» lui prenant sans doute un temps important; des documents officiels le mentionnent ici et là: il est «le citoyen Deroches» qui fait partie avec trois autres collègues de l'Auditoire de Théologie, selon un rapport de 1798; un décret impérial du 11 décembre 1808 le désigne comme «M. De Roches, professeur de Langues orientales sacrées» à la Faculté de théologie réformée qui comprend alors cinq chaires; en 1812 il est nommé membre du Conseil Académique de Genève²⁵...

La Compagnie des Pasteurs a conservé divers manuscrits de Jean-Louis De Roches, qui sont déposés à la Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève. Notons une *Grammatica Hebraica*, datée de 1813, et accompagnée d'un cahier de notes sur le cours d'hébreu fait par Mr. Deroches en 1802, ayant appartenu à J.-J. Caton Chenevière, le célèbre théologien du XIX^e siècle (Ms. Comp. Past. 353). De Roches a laissé des commentaires, en latin, sur des livres de l'Ancien Testament (un gros volume de 526 pp. sur la Genèse (Ms. Comp. Past. 346) des études partielles sur l'Exode (Ms. Comp. Past. 347), sur les Petits Prophètes (Ms. Comp. Past. 348), sur les Psaumes (Ms. Comp. Past. 350)...), et des *Dissertationes de Veteris Testamenti Libris*, qui sont les cours qu'il a donnés durant les années 1776-1790: il y traite des livres canoniques, des apocryphes, du texte hébreu et des versions anciennes, ou encore des auteurs

²⁴ Est-ce pour cette raison que dans «les fielleux portraits de M. de Pontverre, curé de Confignon, ... Michel de Turretin» est qualifié ainsi: «pour qui il n'y a que 'damnation et mort'»? (selon R. Stauffenegger, *op. cit.*, p. 292s.).

²⁵ D'après H. HEYER, *L'Eglise de Genève 1535-1909*, Genève, p. 453. CH. BORGEAUD, *op. cit.* tome 1, p. 560 cf. aussi, tome 2, p. 33; 112; 128; 141s (où il est question des fonctions absorbantes du Principal du Collège), mentionne brièvement sa nomination et son long enseignement; sur la situation difficile de la faculté de théologie au début du XIX^e siècle, cf. du même auteur, tome 3, p. 43ss. J.-L. De Roches ne connaît pas la crise suscitée par le Réveil.

juifs (Josèphe, Philon, les rabbins), du Nouveau Testament... (Ms. Comp. Past. 336-377; 338ss; etc.). Ces documents montrent l'ampleur des travaux de De Roches et le sérieux de l'enseignement qu'il a donné à ses étudiants pendant de longues années²⁶.

On remarquera que deux domaines semblent avoir particulièrement retenu son attention : ceux de l'histoire de la formation de l'Ancien Testament et de sa transmission autrement dit les questions du *canon* et du *texte* qui, en cette période de controverses doctrinales avec les catholiques, jouent un rôle prépondérant. Il importe que sur ces points qui mettent en jeu le contenu même de la Révélation biblique et sa «fiabilité» les futurs pasteurs de Genève aient des vues précises.

Parmi d'autres textes de De Roches, signalons la lettre qu'il adresse le 3 novembre 1804 à Mr. J. A. De Luc (Ms. 2463), où il aborde un problème, celui de la composition du Pentateuque, qui sera abondamment discuté, et souvent avec passion, tout au long du XIX^e siècle et jusqu'à aujourd'hui. De Roches félicite d'abord son interlocuteur de la brillante défense de la Révélation qu'il vient d'écrire et il s'en prend à la science allemande à cette occasion. «Et certes on ne saurait opposer... de trop fortes digues au torrent Exégétique qui gâgne de proche en proche l'Allemagne entière. Cette déplorable manie de tout simplifier dans le Christianisme l'appauvrit, l'exténue, le dessèche au point de n'y plus laisser ni moëlle, ni nerfs...»

Mais si De Roches se réjouit de la lutte menée par De Luc «contre les défenseurs du nouveau système», il ne peut le suivre dans son affirmation que «le Pentateuque est en entier l'ouvrage de Moïse». Sans mettre en doute «l'autorité de foi que doit avoir un Livre auquel dans sa totalité et sans restriction aucune Notre Seigneur apposa le sceau de son témoignage», De Roches fait remarquer que la Genèse emploie deux termes distincts pour désigner Dieu, il en conclut, avec J. Astruc²⁷, que le texte biblique n'a pas qu'un auteur ou mieux que Moïse s'est servi de divers documents pour composer son œuvre. «Ces inductions critiques», écrit-il, — c'est-à-dire les emplois alternatifs de *Jehovah* et d'*Elohim* pour nommer Dieu dans le premier livre de la Bible et jusqu'en Exode 2 — le conduisent à suivre «ceux qui présument que Moïse avait entre les mains des Mémoires anciens contenant

²⁶ Signalons encore d'autres documents relevant de De Roches, ainsi un «Recueil de textes de l'Ecriture Sainte», prêchés durant les années 1758-1762; des «Analyses de sermons» faits à Genève entre 1762 et 1767 (Ms. Comp. Past. 333-334); une sorte de catéchisme, intitulé «Thèmes de piété», Genève, 1759 (Ms. Moroy 47/5), dans lequel on relèvera la réponse pertinente à la question, posée le 20.8.1757, «Comment devons-nous lire l'Ecriture?»: en se dépouillant de tout préjugé, en tenant compte du génie des Orientaux, en situant le passage biblique dans son contexte historique (au sens large). On retrouve ici les principes exégétiques de Calvin.

²⁷ JEAN ASTRUC, *Conjectures sur les mémoires originaux dont il paroît que Moyse s'est servi pour composer le Livre de la Genèse. Avec des Remarques, qui appuient ou qui éclairent ces conjectures*, Bruxelles (!), 1753.

l'histoire de ses Ancêtres depuis la Création du monde; et que pour ne rien perdre de ces Mémoires il les a partagés par fragments, suivant les faits qui y étaient racontés, qu'il a rassemblé ces fragments les uns à la suite des autres, et que c'est de cet assemblage que le livre de la Genèse a été formé. Mais je le répète; cette portion du Pentateuque a été plus d'une fois citée par le Sauveur comme faisant autorité parmi les Juifs et devant être envisagée du même œil par ses disciples: *C'en est assez pour que je la regarde, tout au moins, comme une collection, un rapprochement de Mémoires dans le choix desquels Moïse fut dirigé par l'Esprit de Dieu.*»

Il est intéressant de constater, dans cet échange épistolaire, le début, encore timide, de la critique du Pentateuque et le double souci de De Roches, qu'on relève chez de nombreux auteurs aujourd'hui encore: donner *une explication cohérente* à un fait attesté par le texte biblique lui-même, et en même temps ne rien enlever à l'*autorité sacrée de l'Ecriture*²⁸.

* * *

En 1884, le professeur d'hébreu et d'exégèse de l'Ancien Testament s'appelle Louis SEGOND. La faculté compte à l'époque un petit nombre d'étudiants — il est vrai qu'il existe au même moment à Genève un lieu où les futurs pasteurs peuvent se former, l'Ecole, devenue la Faculté de théologie évangélique — : au semestre d'hiver 1884/85 elle comprend dix inscrits, dont sept Français, et douze au semestre d'été 1885²⁹.

L'œuvre fondamentale de Louis Segond, l'œuvre de sa vie, est sa traduction de l'Ancien Testament, achevée en 1871, publiée en 1874, et complétée par celle du Nouveau Testament, qui parut en 1880; ce fut l'origine de la version appelée «la Bible Segond» dans certains milieux ecclésiastiques. Celle-ci fut largement diffusée, maintes fois rééditée et revisée, et si elle suscita parfois quelques controverses, elle est considérée aujourd'hui encore par des mouvements fondamentalistes comme la Parole même de Dieu. Les Sociétés Bibliques contribuèrent à sa propagation dans le monde, elle accompagna ainsi la Mission dans ses développements en Afrique et en Océanie. L'Alliance Biblique Universelle, en même temps qu'elle patronnait le projet d'une «Tra-

²⁸ CH. BORGEAUD, *op. cit.* tome 2, p. 203ss, signale deux anecdotes sur De Roches; ce serait lui qui serait «l'inventeur» du terme *vaccine*, qui a donné vaccin, vaccination, vacciner, et a heureusement remplacé l'expression «petite vérole des vaches» utilisée jusqu'alors. De Roches arrivant à la fin de sa vie aurait fait une démarche pour que son fils, médecin, soit nommé professeur, afin, écrit-il, de «partager avec Messieurs Boissier, Picot, Le Fort et Necker la satisfaction qu'ils ont eue de compter leur fils parmi leurs collègues.» Cette requête fut ajournée... d'une année!

²⁹ Sur L Segond cf. CH. BORGEAUD, *op. cit.* tome 3, annexes, p. 17ss; F. CHAPONNIÈRE, *Pasteurs et laïques de l'Eglise de Genève au XIX^e siècle (Seize notices biographiques)*, Genève, 1899, p. 132-176.

duction œcuménique de la Bible», en langue française, et permettait les éditions successives de la *TOB* (NT en 1972; AT en 1975; Bible en un volume, en 1976), prépara une révision de la Bible Segond, basée sur le texte de 1910, qui parut en 1977 sous le nom de «Bible de la Colombe»; c'est ainsi que le travail plus que centenaire de L. Segond continue à porter du fruit.

Né en 1810, d'un père français et catholique et d'une mère genevoise et protestante, L. Segond entra en 1830 à la faculté de théologie de Genève; son intérêt pour l'Ancien Testament se manifesta à l'occasion d'un concours organisé par la Compagnie des Pasteurs, dont le sujet était: «Recherches sur le dogme de l'immortalité de l'âme chez les Hébreux» qui fut couronné. Segond poursuivit ses études à Strasbourg, où il obtint successivement les titres de bachelier, avec une étude critique sur le livre de Ruth (1834), de licencié, avec deux thèses, l'une sur l'Ecclésiaste et l'autre sur *De voce Scheol et notione Orci apud Hebraeos* (1835), et de docteur en théologie, avec un mémoire sur le problème de l'inspiration des auteurs et des écrits du Nouveau Testament (1836). Il revint à Genève après un bref séjour en Allemagne et y déploya une grande activité dans des domaines variés, il donna notamment des cours libres en langue hébraïque (1838), sur la Genèse (1839/40)³⁰.

Devenu Genevois en 1839, il fut nommé pasteur à Chêne, charge qu'il occupa avec beaucoup de zèle jusqu'en 1864, tout en travaillant avec passion l'Ancien Testament qu'il espérait enseigner un jour à l'Université; il assuma avec compétence notamment des responsabilités en catéchétique (1865-1873). En 1841 il publia un «Traité élémentaire des accents hébreux» qui témoignait de ses dons pédagogiques; il fit paraître en 1856 sa «Géographie de la Terre Sainte» qu'il destinait aux écoles et aux familles; il édita par la suite des «Récits bibliques à l'usage de la jeunesse» (AT en 1862; NT en 1883) et une «Chrestomathie biblique», choix de morceaux de l'Ancien Testament, en 1864: toutes ces publications attestent une des préoccupations dominantes de L. Segond: mettre l'essentiel du message biblique, et notamment l'Ancien Testament à la portée des enfants, des jeunes, des adultes, dans une langue simple et claire.

Mais L. Segond se sentait appelé à une autre tâche, il avait le goût de l'enseignement; ses étudiants l'ont constaté. «Quel professeur!, écrit l'un d'entre eux, ... il disait en une langue sobre et pure exactement ce qu'il fallait dire pour être compris: pas un mot de trop, mais pas un mot qui manquât³¹.» Ce n'est cependant qu'à partir de 1858 que la Compagnie lui confia une

³⁰ Les travaux de L. Segond dès le début de ses études font bien augurer de sa carrière, il y révèle son esprit méthodique et nuancé. Dans son travail sur Ruth, il estime que *shahat* ne signifie pas «la corruption» et que le Ps 16,10 ne prophétise donc pas la résurrection, il affirme aussi que: «Moyse n'a point enseigné aux Hébreux l'immortalité de l'âme.» Sur les positions de L. Segond à l'égard de l'origine et de la composition des livres bibliques, cf. F. CHAPONNIÈRE, *op. cit.*, p. 156ss.

³¹ F. CHAPONNIÈRE, *op. cit.* p. 155ss.

suppléance, à côté du titulaire, D. Munier, dont la charge se prolongea jusqu'en 1872; il donna alors des cours très appréciés d'archéologie biblique et d'introduction à l'Ancien Testament. Il n'eut la responsabilité complète de la chaire d'Ancien Testament qu'en 1872 et la conserva presque jusqu'en 1885, l'année de sa mort.

Les travaux et les publications de L. Segond révèlent que le champ des études vétérotestamentaires commence à s'étendre au cours du XIX^e siècle, en partie grâce aux progrès encore restreints de l'archéologie du Proche-Orient. Les préoccupations dominantes des biblistes sont dès lors d'ordre historique, géographique et littéraire plutôt que dogmatique: l'Ancien Testament n'est plus en premier lieu l'enjeu de controverses confessionnelles, il rend compte de *faits* qu'il s'agit de reconstituer, il se réfère à des *lieux* que l'on doit visiter, il contient des *œuvres* qu'il faut analyser... L'époque où L. Segond enseigne marque un *tournant* dans la manière d'aborder les textes bibliques; à sa manière, qui reste prudente, l'œuvre du professeur genevois témoigne de ce changement.

Offrir une traduction française de l'Ancien Testament et même de la Bible entière aux fidèles comme aux hommes cultivés de son temps, qui sache «concilier... la fidélité avec la clarté, se préoccuper des nécessités de l'exégèse, des exigences du goût et des besoins de l'édification³²» a été sans doute le vœu le plus cher du professeur de Genève; il fit paraître à cette intention une version nouvelle du livre d'Esaïe en 1866, avec une introduction et des notes. Cet objectif de L. Segond coïncida avec le projet de la Compagnie des Pasteurs de présenter une révision ou une refonte complète de la traduction française de l'Écriture, adaptée à son époque, à partir des langues originales.

On pensa tout naturellement pour l'Ancien Testament à L. Segond, qui avait déjà fait ses preuves; un contrat fut signé en février 1865, selon lequel «Segond s'engageait à livrer son manuscrit dans le terme de six années (tenant fin le 31 décembre 1870), et à justifier, chaque année, de l'achèvement de la sixième partie du travail.» Le futur professeur d'Ancien Testament se mit aussitôt au travail, avec la méthode et la rigueur qui le caractérisaient; il «répartit d'emblée sa besogne sur six années de trois cents jours chacune, et s'assujettit d'avance, pour chaque jour ouvrable, à un chiffre déterminé d'heures de traduction ou de versets traduits», relève à ce sujet F. Chaponnière, qui ajoute: «Il ne traçait jamais une phrase sans en avoir conscientie-

³² Ce sont les termes utilisés lors d'un rapport sur la traduction de L. Segond, présenté au synode de Nantes, signé en particulier par Ad. Monod; H. VUILLEUMIER déclare de son côté «Nous avons entendu dire à plus d'un lecteur de la Bible que c'est Segond qui leur a révélé les beautés et les richesses renfermées dans l'Ancien Testament», d'après F. CHAPONNIÈRE, *op. cit.*, p. 168s, qui signale aussi l'opposition des milieux ultra-conservateurs à cette traduction, ainsi qu'en témoigne l'écrit de G.-Ad. KRÜGER, *Remarques sur la Version de la Bible de M. L. Segond*, Paris, 1881, qui lui vaut une réponse des professeurs de Lausanne, L. GAUTIER et P. CHAPUIS, *La Traduction de la Bible de Segond*, Lausanne, 1882, (*ibid.*, p. 170ss.).

sement pesé tous les mots, mais ce qu'il avait une fois écrit... était écrit pour toujours, et aucune force humaine n'aurait pu l'en faire revenir³³.»

En janvier 1871, la Compagnie apprit que L. Segond avait remis sa traduction à la commission chargée de l'examiner; un an plus tard, elle décidait de la faire imprimer. L'Ancien Testament parut en 1874; on lui adjoignit le Nouveau Testament, traduit par H. Oltramare, puis, pour répondre aux vœux de certains, par L. Segond lui-même, une version, selon F. Chaponnière, «préparée à la hâte, et surtout en vue des nécessités du culte public et des besoins du peuple chrétien... qui porte moins l'empreinte d'une étude approfondie et d'une entière possession du sujet³⁴.»

L. Segond a légué à la Compagnie des pasteurs le manuscrit original de sa traduction de l'Ancien Testament, le 24 février 1873 (*Ms. Cours univ.* 446-451 et 458-460). Il s'agit de documents impeccablement présentés, dont on ne lit pas la note finale sans une profonde émotion. Après la traduction de Malachie, dernier livre de l'Ancien Testament, L. Segond a écrit ceci:

«Fin. Gloire à Dieu!!! 23.212 versets. Fini le dimanche 4 décembre 1870, à six heures et seize minutes du soir, après six années d'un travail assidu mais rempli de joie.» Vient alors une citation en hébreu: «Ne m'abandonne pas, ô Dieu, même dans la blanche vieillesse, afin que j'annonce ta force à la génération présente.» (Ps 71, 18), et L. Segond ajoute: «Dieu m'a exaucé. Gloire à Lui Seul.» (*Ms. Cours Univ.* 446, p. 118) «Louis Segond, conclut Ch. Borgeaud, avait eu la grande satisfaction du savant modeste et consciencieux, celle d'achever complètement l'œuvre qui avait été le but de ses perpétuels efforts et de sa vie entière³⁵.»

* * *

En 1984 le professeur d'Ancien Testament, grâce à l'extraordinaire essor de l'archéologie proche-orientale, est en *dialogue* constant avec les sciences humaines et tout spécialement avec celles qui sont intéressées à la redécouverte des civilisations antiques du Proche-Orient. Il profite ainsi d'un mouvement qui ne faisait que s'esquisser au temps de L. Segond; il travaille en liaison avec le Centre d'Etudes du Proche-Orient Ancien (C.E.P.O.A.), dont l'un des fondateurs, G. Nagel, occupa la chaire d'Ancien Testament de 1937 à 1956.

Mais il est un autre *dialogue* que le titulaire de cet enseignement n'a pas le droit de négliger, celui qu'il doit entretenir avec chacune des disciplines de la faculté de théologie (sciences bibliques, historiques, systématiques et pratiques) pour répondre avec elles à la question qui se pose depuis vingt siècles à chaque génération, celle de *la place et de la raison d'être de l'Ancien Testament dans le message et la vie de l'Eglise*.

³³ F. CHAPONNIÈRE, *op. cit.* p. 165s.

³⁴ F. CHAPONNIÈRE, *ibid.* p. 169ss.

³⁵ CH. BORGEAUD, *op. cit.* Tome 3, Annexes, p. 19.